Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Prise en charge d’un site

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-ATPS-E1A** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’un différend contractuel et utilisation des images de vidéoprotection (3 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique du site et préconisations de sécurité (3 questions) **Page 6**

3. Comparaison économique des solutions de sécurisation (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Droit, déontologie et réglementation de la sécurité/2026/BP ATPS - Droit, déontologie et réglementation de la sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un différend contractuel et utilisation des images de vidéoprotection

À la gare de Lyon-Part-Dieu, un agent refuse de fouiller un bagage sans le consentement de son propriétaire, mais le client applique une pénalité de 600 euros au prestataire. Le candidat examine les obligations contractuelles et légales, puis les conditions d’utilisation des images pour contrôler l’activité des agents.

Qualification des faits et problème de droit

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits et formulez le problème de droit posé par l’application de la pénalité de 600 euros. Distinguez les obligations prévues au contrat de celles qui résultent de la réglementation applicable aux agents de sécurité privée.

Qualification des faits : le contrat impose l’inspection visuelle des bagages et ne permet la fouille qu’avec le consentement du propriétaire. Après le refus du voyageur, l’agent n’a pas fouillé le bagage. SNCF Voyageurs a pénalisé le prestataire de 600 euros. **Problème de droit :** cette pénalité peut-elle sanctionner l’absence de fouille malgré le refus du voyageur ? L’obligation contractuelle d’inspection visuelle se distingue de la règle de l’article L. 613-2 du Code de la sécurité intérieure, qui subordonne la fouille au consentement.

Qualification et problème de droit

fication juridique des faits	Contrat : inspection visuelle ; fouille avec consentement.
Problème de droit	Problème : pénalité malgré le refus du voyageur ?

✓ RÉPONSE À RETENIR

La fouille sans consentement était interdite. La pénalité ne peut être fondée sur ce seul refus, sous réserve de l’exécution de l’inspection visuelle prévue au contrat.

Syllogisme juridique

Question 1.2. Résolvez le différend en appliquant explicitement les quatre étapes du syllogisme juridique : qualification des faits, problème de droit, règle de droit et solution motivée. Mobilisez les articles du DT 1 et expliquez si le refus de fouiller le bagage sans consentement peut constituer une inexécution contractuelle justifiant la pénalité.

1. **Qualification :** après le refus du voyageur, l’agent n’a pas fouillé le bagage ; le prestataire a reçu une pénalité de 600 euros.
2. **Problème :** ce refus constitue-t-il une inexécution contractuelle justifiant la pénalité ?
3. **Règle :** l’article 1103 du Code civil rend le contrat obligatoire. Selon l’article 1217, une inexécution peut ouvrir droit aux sanctions prévues. L’article L. 613-2 du Code de la sécurité intérieure autorise la fouille uniquement avec le consentement du propriétaire.
4. **Solution :** l’agent a respecté cette limite et le contrat. Le refus de fouiller ne justifie donc pas, à lui seul, la pénalité. Il faudrait établir un autre manquement, tel que l’absence d’inspection visuelle.

Règle et solution du syllogisme

ègle de droit applicable	Règle : Code civil, art. 1103 et 1217 ; CSI, L. 613-2.
ıtion motivée de l'espèce	Pas de pénalité pour le seul refus de fouiller sans consentement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le refus de fouiller sans consentement n'est pas une inexécution. La pénalité de 600 euros n'est pas justifiée par ce seul refus.

Contrôle de l'activité par vidéoprotection

Question 1.3. À partir de l'article L. 1222-4 du Code du travail et de l'arrêt reproduit au DT 2, appréciez les conditions d'utilisation des images pour contrôler l'activité des agents. Proposez deux mesures permettant de prévenir un nouveau litige entre SNCF Voyageurs et le prestataire.

L'article L. 1222-4 du Code du travail impose que le dispositif de collecte d'informations personnelles soit porté préalablement à la connaissance des salariés. L'arrêt Neocel rappelle qu'un enregistrement d'images à leur insu constitue un mode de preuve illicite. Les agents indiquent ne pas avoir été informés de l'usage des images pour contrôler leur activité : leur utilisation à l'appui de la pénalité est donc contestable et ne peut être tenue pour automatiquement régulière du seul fait qu'une caméra est installée.

- Informer préalablement les agents, par écrit, de la finalité de contrôle des caméras.
- Formaliser entre SNCF Voyageurs et le prestataire les conditions d'accès, d'utilisation et de communication des images.

Mesures de prévention à inscrire

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

1. Informer les agents de la finalité de contrôle.

2. Formaliser l'accès et l'usage des images.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’usage des images pour contrôler l’activité est contestable sans information préalable sur cette finalité. Informer les agents et formaliser un protocole d’utilisation des images.

2. Diagnostic stratégique du site et préconisations de sécurité

Le périmètre comprend le hall voyageurs, les accès aux zones réservées, une zone de livraison et un poste de sécurité, tandis que les signalements de vols et de tentatives d'accès non autorisé augmentent. Le candidat établit un diagnostic stratégique et propose des mesures tenant compte des facteurs PESTEL, des obligations applicables et de la circulation dans le hall.

Diagnostic SWOT

Question 2.1. Réalisez un diagnostic SWOT du site en identifiant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces à partir des données du dossier. Justifiez chaque élément par un fait fourni.

Le SWOT distingue les ressources et limites internes des possibilités et risques externes.

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Poste de sécurité permanent ; contrôle d'accès déjà présent sur les zones réservées.	Consignes non révisées depuis 18 mois ; porte de service souvent ouverte pendant les livraisons.	Journalisation possible des accès ; horaires variables permettant d'adapter la surveillance aux flux.	Hausse des vols et tentatives d'accès non autorisé ; forte affluence aux heures de pointe.

Le site dispose de moyens de surveillance, mais doit corriger les failles d'accès et mieux adapter son organisation aux risques et aux flux.

SWOT complété sur le document réponse

Question	Élément demandé	Réponse du candidat
1.1	Qualification juridique des faits	.....
1.1	Problème de droit	.....
1.2	Règle de droit applicable	.....
1.2	Solution motivée de l'espèce	.....
2.1	Forces et faiblesses du site	.....
2.1	Opportunités et menaces	..... F : poste permanent ; accès f : consignes anciennes ; porte ouverte O : M : vols, intrusions ; forte affluence
3.1	Coût annuel de la solution A en euros HT	.....
3.2	Coût de première année de la solution B et budget restant	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Forces : poste permanent, contrôle d'accès. Faiblesses : consignes anciennes, porte ouverte. Opportunités : journalisation, adaptation aux flux. Menaces : vols, intrusions et affluence.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Présentez une analyse PESTEL concise du site. Identifiez les six dimensions et expliquez, pour chacune, un facteur ayant une incidence sur l'organisation de la prévention et de la sécurité.

Les six facteurs PESTEL orientent l'organisation de la prévention et de la sécurité :

- **Politique :** respecter le cadre des activités privées de sécurité et les règles de surveillance.
- **Économique :** le budget de 32 000 € HT impose de hiérarchiser les mesures.
- **Social :** informer clairement le personnel sur les contrôles et l'utilisation des images.
- **Technologique :** la journalisation améliore la traçabilité des accès.
- **Environnemental :** préserver les cheminements et limiter les obstacles dans le hall fréquenté.
- **Légal :** une fouille de bagage exige le consentement de son propriétaire.

Les mesures doivent concilier efficacité, droits des personnes et circulation fluide des voyageurs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévention conforme au cadre réglementaire, expliquée au personnel, traçable, budgétée et compatible avec les flux du hall.

Préconisations hiérarchisées

Question 2.3. Proposez trois préconisations hiérarchisées pour réduire les intrusions et améliorer la gestion des incidents. Pour chacune, précisez le risque traité, le responsable de mise en œuvre et une modalité de suivi. Respectez les obligations applicables aux agents et les contraintes de circulation dans le hall.

Préconisations classées de la correction immédiate des accès à l'amélioration de la traçabilité :

1. **Sécuriser la porte de livraison :** traite le risque d'intrusion. Responsable : responsable du site avec l'équipe logistique. Suivi : contrôle quotidien et relevé des ouvertures anormales.
2. **Actualiser les consignes et briefer les agents :** réduit les erreurs de prévention et de gestion des incidents. Responsables : responsable sécurité et prestataire. Suivi : consignes validées et bilan mensuel des incidents. Rappeler qu'une fouille exige le consentement.
3. **Mettre en place la journalisation des accès :** facilite le repérage des accès non autorisés. Responsable : direction du site. Suivi : revue mensuelle des anomalies et information claire sur l'utilisation des données. Préserver les cheminements du hall.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. Contrôler la porte de livraison. 2. Actualiser les consignes et briefer les agents. 3. Journaliser les accès, informer le personnel et préserver les circulations.

3. Comparaison économique des solutions de sécurisation

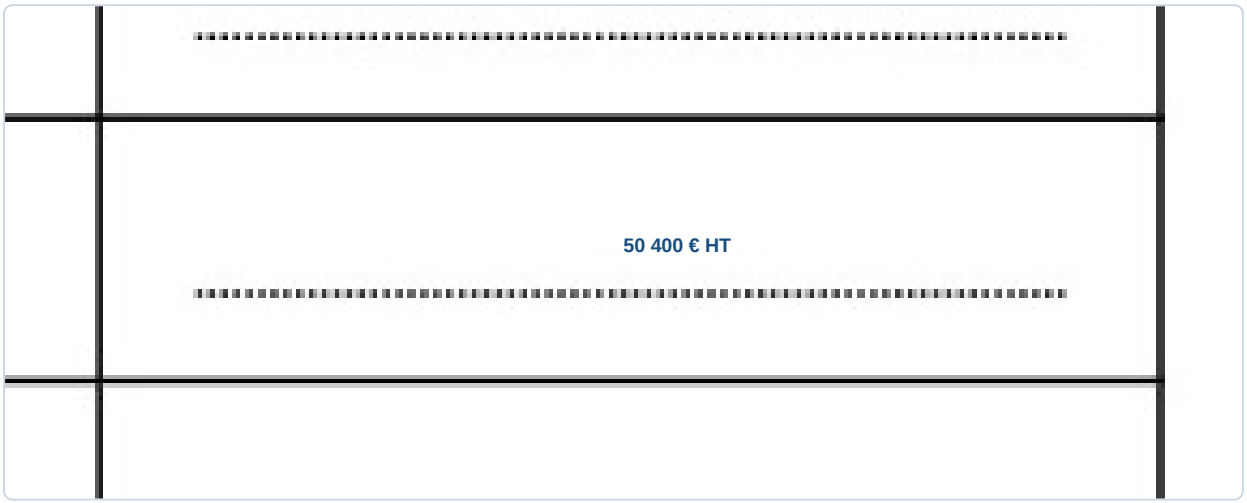
La direction compare l'ajout d'un agent sur une plage horaire définie et le renforcement du contrôle d'accès avec journalisation. Les coûts sont hors taxes, l'enveloppe de première année est de 32 000 euros et la comparaison sur trois ans suppose des coûts récurrents constants et aucune dépense supplémentaire.

Coût annuel de la solution A

Question 3.1. Calculez le coût de la solution A pour une année : un agent supplémentaire pendant 6 heures par jour, 300 jours par an, au coût complet de 28 euros par heure. Présentez le calcul et le résultat en euros HT.

La présence annuelle supplémentaire représente **6 × 300 = 1 800 heures**. En multipliant ce volume par le coût complet de 28 euros par heure, on obtient le coût annuel de la solution A. Le montant est exprimé hors taxes, comme les données du dossier.

Réponse au calcul du coût annuel A



✓ RÉPONSE À RETENIR

Solution A : **50 400 euros HT par an**.

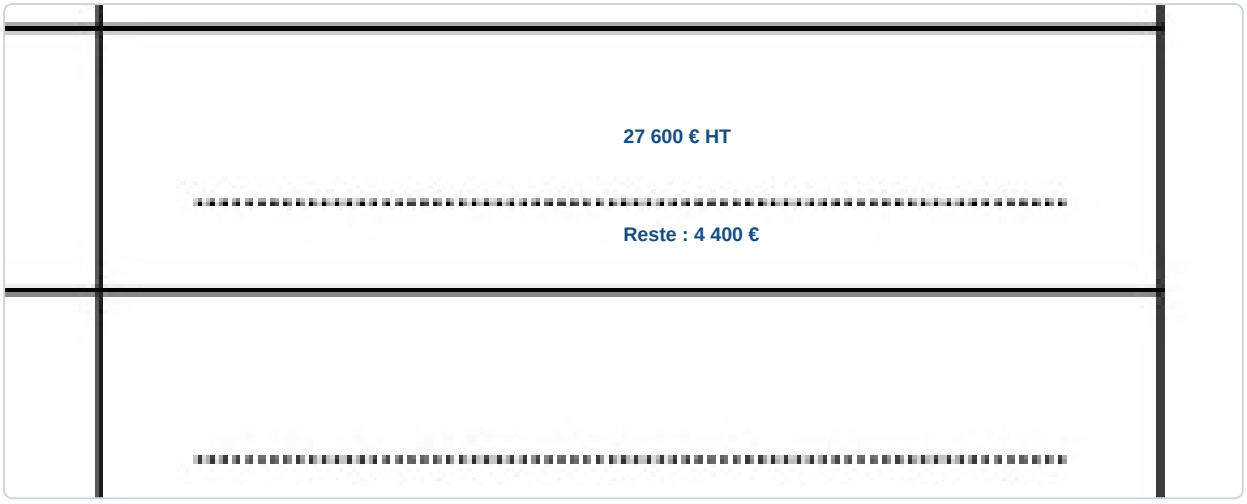
Coût de première année de la solution B

Question 3.2. Calculez le coût de première année de la solution B, composée d'un investissement initial de 18 000 euros HT et d'une maintenance annuelle de 9 600 euros HT. Vérifiez si cette solution respecte l'enveloppe de 32 000 euros HT et calculez le montant restant.

1. Le coût de première année additionne l'investissement initial et la maintenance annuelle : 18 000 + 9 600 = **27 600 euros HT**.
2. Le budget restant est de 32 000 - 27 600 = **4 400 euros HT**.

La solution B respecte donc l'enveloppe maximale de première année.

Réponse au coût de première année B



✓ RÉPONSE À RETENIR

Solution B : **27 600 euros HT** la première année ; budget restant : **4 400 euros HT**.

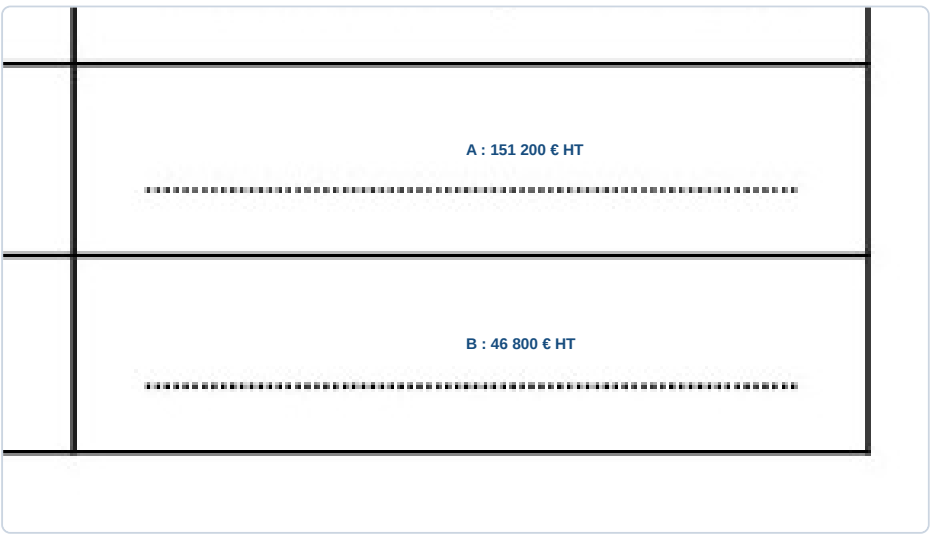
Comparaison sur trois ans et choix

Question 3.3. Calculez le coût cumulé sur trois ans de chacune des deux solutions. Comparez les résultats et recommandez une solution ou une combinaison justifiée, en intégrant au moins un critère de sécurité qui ne soit pas uniquement financier.

Solution	Calcul sur trois ans	Coût cumulé HT
A	6 × 300 × 28 × 3	151 200 €
B	18 000 + 9 600 × 3	46 800 €

La solution B coûte 104 400 euros HT de moins. Je recommande B : la journalisation améliore la traçabilité des accès et des incidents. Il faut aussi maintenir une surveillance humaine et veiller à ce que la porte de livraison reste contrôlée. La combinaison des deux solutions dépasse l'enveloppe de première année.

Réponses aux coûts cumulés sur trois ans



✓ RÉPONSE À RETENIR

Sur trois ans : A, **151 200 euros HT** ; B, **46 800 euros HT**. Choix recommandé : B, avec surveillance humaine maintenue.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette sous-épreuve E1.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2026, code 26-BP-ATPS-E1A, dure 3 heures et a un coefficient 4. Sur le cas de la gare de Lyon-Part-Dieu, elle évalue le raisonnement juridique sur les fouilles de bagages et les images, le diagnostic SWOT et PESTEL, les préconisations de sécurité et la comparaison économique de solutions.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article L. 613-2 du Code de la sécurité intérieure autorise l'inspection visuelle des bagages à main et leur fouille uniquement avec le consentement du propriétaire.
- L'article 1103 du Code civil rend les contrats légalement formés obligatoires pour les parties ; l'article 1217 prévoit les remèdes en cas d'inexécution.
- Selon l'article L. 1222-4 du Code du travail, un dispositif ne peut collecter des informations personnelles sur un salarié sans l'en avoir préalablement informé.
- Coût annuel de la solution A = heures par jour × jours par an × coût horaire ; sur trois ans, ajouter les coûts récurrents et l'investissement initial éventuel.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le syllogisme, distinguer les faits, le problème de droit, la règle applicable et la solution motivée, en séparant contrat et réglementation.
- Justifier chaque force, faiblesse, opportunité et menace du SWOT par un fait précis du dossier.
- Traiter les six dimensions PESTEL et relier chaque facteur à une incidence sur l'organisation de la sécurité.
- Présenter les opérations et les unités, vérifier l'enveloppe de première année et motiver le choix par un critère de sécurité.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment structurer la réponse juridique sur la pénalité ?

Utilisez les quatre étapes demandées : qualification des faits, problème de droit, règle applicable et solution motivée. Distinguez l'obligation contractuelle de la limite légale qui interdit de fouiller un bagage sans le consentement de son propriétaire.

Q : Une caméra peut-elle toujours servir à contrôler l'activité des agents ?

Non. Le dossier rappelle qu'un salarié doit être préalablement informé de la collecte d'informations personnelles. L'arrêt Neocel précise qu'un enregistrement d'images à l'insu des salariés constitue un mode de preuve illicite.

Q : Comment organiser le temps et les calculs de l'épreuve ?

L'écrit dure trois heures et les questions totalisent 20 points, répartis entre les trois parties. Gardez du temps pour vérifier les calculs et leurs unités. Un oral de 15 minutes porte sur la présentation et la justification des choix de sécurisation.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement respecter ?

Justifiez vos réponses par les faits et les ressources du dossier. Respectez les consignes : quatre étapes du syllogisme, six dimensions PESTEL, responsabilités et modalités de suivi, ainsi que calculs en euros HT avec opérations et unités.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/Droit, déontologie et réglementation de la sécurité/2026/BP ATPS - Droit, déontologie et réglementation de la sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.